

**DEPARTEMENT DU CHER**  
**MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL n°42-2022**  
**du 25 novembre 2022**  
**temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion du Marché de Noël**

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité d'interdire le stationnement et la circulation dans la Cour du Château Fort,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1** – Du vendredi 25 novembre 2022 à partir de 14h00 jusqu'au lundi 28 novembre 2022 à 17h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Cour du Château Fort (hormis pour les exposants et les riverains).

**Article 2** – Du vendredi 25 novembre 2022 à partir de 14h00 jusqu'au lundi 28 novembre 2022 à 17h00, la circulation sera interdite dans la Cour du Château Fort (sauf pour les exposants et les riverains), la rue sera barrée entre le n°3 et le n°6 de la Cour du Château Fort, puis entre les parcelles cadastrées n° AA 106 et AA 108, ainsi qu'entre les parcelles n° AA 91 et AA 110.

**Article 3** - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 4** - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 6** - La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,  
Le 25 novembre 2022

Le Maire,  
Marina DUPUY





Envoyé en préfecture le 25/11/2022  
 Reçu en préfecture le 25/11/2022  
 Publié le 25/11/2022  
 ID : 018-211802707-20221125-2022\_11\_A42-AR



25/11/2022  
 Aude  
 M. M. ANDRE

- Commune
- Commune
- Bâtiments
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique

Avertissement : les informations de Laitude18 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents  
 © DGFiP, Droits réservés Cadastre : Impression non normalisée du plan cadastral informatisé